Reçu en préfecture le 01/09/2023

Publié le



DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT de Lille

Objet:

Référence: 2023 / 6 / 2

AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2023-2027 ET DE SES ANNEXES **AVEC LA CAISSE** D'ALLOCATIONS **FAMILIALES**

DATE DE CONVOCATION 24 Août 2023

DATE D'AFFICHAGE 24 Août 2023

EFFECTIF LEGAL DU CONSEIL MUNICIPAL:

NOMBRE **DE CONSEILLERS**

EN EXERCICE: 23

PRESENTS: 19

VOTANTS: 23

NOTA: Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le :

EXTRAIT DU **DELIBERATIONS**

ID: 059-215901463-20230830-2023060

du Conseil Municipal de la Commune de CHERENG

L'an deux mil Vingt Trois, le Trente Août à 18 heures 30 minutes,

le Conseil Municipal de la Commune de CHERENG s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Pascal ZOUTE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présents: MM. ZOUTE Pascal, BARBE Eric, BUISSE Jean-Louis, BULTEY Dominique, DECALONNE Jean-Louis, DELBROUCQ Damien, DEMOYER Pascaline, DUBOIS Laurent, DYRDA Aurélie, GHESTEM Charles-Edouard, LOUNICI Bérengère, MELI Odette, RECLOUX Hélène, REVEILLON Eric, SCELLIER Fabienne, SCHIRMER Lucie, WAQUET Johanne, WATTEAU Bernard, WAUCQUIER Isabelle

Absents excusés :

M. CRINCKET Claude donne pouvoir de vote à M. ZOUTE Pascal Mme DESROUSSEAUX Patricia donne pouvoir de vote à Mme MELI Odette Mme HERBAUT Pierrette donne pouvoir de vote à M. BUISSE Jean-Louis M. LLANES David donne pouvoir de vote à Mme RECLOUX Hélène

Absent :

A été nommée secrétaire : Mme BULTEY Dominique

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-29;

Vu la circulaire 2020-01 relative au déploiement des Conventions Territoriales Globales (CTG) et des nouvelles modalités de financement en remplacement des Contrats Enfants Jeunesse (CEJ);

Il est rappelé à l'Assemblée que la Convention Territoriale Globale (CTG) de la commune de Chéreng est arrivée à échéance le 31 décembre 2022.

Soucieuse de répondre aux attentes de la population, la commune a proposé un plan de développement dans le cadre du projet de la nouvelle Convention Territoriale Globale (CTG) de la CAF pour les années 2023, 2024, 2025, 2026 et 2027.

Reçu en préfecture le 01/09/2023

Publié le

ID: 059-215901463-20230830-20230602-DE

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention Territoriale Globale 2023-2027 ainsi que ses annexes et toutes les conventions et avenants d'objectifs et de financement liés aux bonus territoire pour toute la durée du contrat.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte les propositions à l'unanimité.

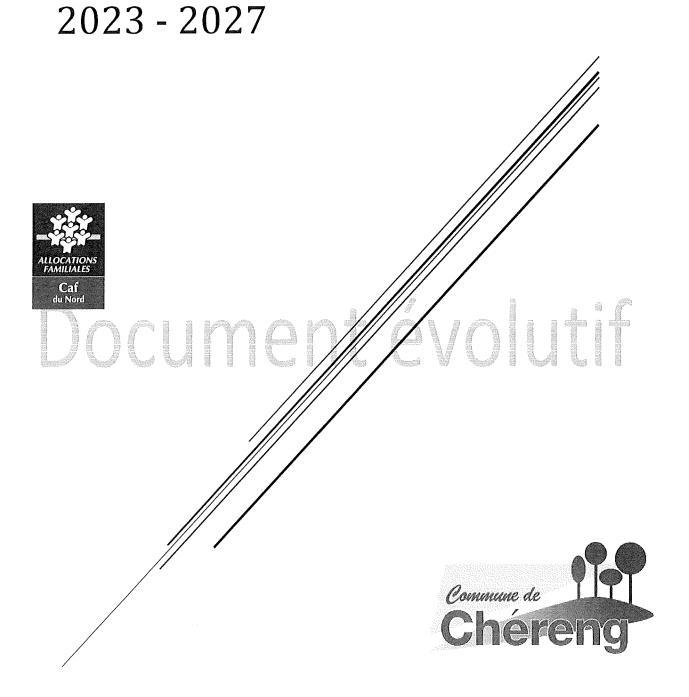
Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Pascal ZOUTE



ID: 059-215901463-20230830-20230602-DE

CONVENTION TERRITORIALE
GLOBALE [CTG]



Territoire: Chéreng

PREAMBULE	4
ARTICLE 1 - OBJET DE LA CTG	6
ARTICLE 2 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF	6
ARTICLE 3 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA COLLECTIVITE	7
ARTICLE 4 - LES CHAMPS D'INTERVENTION COMMUNS DEJA OPERATIONNELS	7
ARTICLE 5 - LES OBJECTIFS PARTAGES AU REGARD DES BESOINS	8
ARTICLE 6 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES	8
ARTICLE 7 - MODALITES DE COLLABORATION	9
ARTICLE 8 - ÉCHANGES DE DONNEES ARTICLE 9 - COMMUNICATION ARTICLE 10 - ÉVALUATION	9 10 10
ARTICLE 11 - DUREE DE LA CONVENTION	10
ARTICLE 12 - EXECUTION FORMELLE DE LA CONVENTION	11
ARTICLE 13 - LA FIN DE LA CONVENTION	11
ARTICLE 14 - LES RECOURS	12
ARTICLE 15 - CONFIDENTIALITE	12
ANNEXE 1A - PRESENTATION STATISTIQUE DU TERRITOIRE	13
ANNEXE 1B – DIAGNOSTIC PARTAGE BILAN	19
ANNEXE 2 – MODALITES DE PILOTAGE STRATEGIQUE ET OPERATIONNEL ET SUIVI DE CTG	LA 25

Reçu en préfecture le 01/09/2023

Publié le



ANNEXE 3 – DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL	26
ANNEXE 4 – PLAN D'ACTION GÉNÉRAL 2023-2027	27
ANNEXE 5 - PLAN D'ACTION DÉTAILLÉ	31
ANNEXE 6 - ATTESTATION DE NON CHANGEMENT	40

Documentevolutif

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Entre

La Caisse d'allocations familiales du Nord représentée par la Présidente de son Conseil d'Administration, Madame Véronique DELCOURT, et par sa Directrice par intérim, Madame Audrey MATHON-DEBETENCOURT, dûment autorisées à signer la présente convention;

Ci-après dénommée « la Caf » ;

Εt

 La commune de Chéreng, représentée par son Maire, Monsieur Pascal ZOUTE, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération du conseil municipal.

Ci-après dénommée « la Commune »

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1, et L. 227-1 à 3 du Code de la Sécurité Sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf);

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (COG) arrêtée entre l'État et la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) ;

Vu la délibération du conseil d'administration de la Caf du Nord en date du 17 janvier 2019 concernant le Contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion (CPOG) évoquant la stratégie et les objectifs de déploiement des CTG ;

Vu la délibération du conseil municipal, en date du de la présente convention ;

Vu la délibération n° 2023 /6/2

Il est convenu et arrêté ce qui suit :



Préambule

Les CAF sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'elle prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personnel, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la branche s'est vue progressivement confier des missions pour le compte de l'État, qui représentent une part importante de son activité.

Les quatre missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et parfois leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (CTG) est une démarche partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux habitants dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Reçu en préfecture le 01/09/2023

Publié le

ID: 059-215901463-20230830-20230602-DE

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la CTG favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La CTG s'appuie sur le document de diagnostic et de programmation que constitue le Schéma départemental des services aux familles (Sdsf) signé par le Préfet, et tous les partenaires départementaux de l'action sociale.

La CTG couvre les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social, qui correspondent aux missions de la Caf. Elle est par ailleurs un outil global pouvant intégrer toute politique qui fait sens pour les habitants et le partenariat local.

A la date de signature de la présente convention, le territoire est décrit en annexe 1A par la Caf sur la base de données statistiques actualisées en 2020.

Le diagnostic partagé du territoire s'est achevé en février 2023, et a été présenté au représentant de la CAF, Mr Yahi, en présence de nos partenaires, le 17 février 2023 à Chéreng. Il est décrit en annexe 1B.

Ce diagnostic a été réalisé de la façon suivante :

- Évaluation des besoins auprès du service enfance jeunesse et des différents partenaires scolaires et associatifs
 - Enquête auprès de la population entre le 20 novembre et le 6 décembre 2022 par le biais d'un formulaire disponible en ligne.

Ce diagnostic a permis de :

- Faire un état synthétique de l'offre de service sur le territoire, dans les domaines suivants :
 - Bénéficiaires de prestations sociales ;
 - Offre d'accueil Caf, physique et numérique ;
 - Équipements et services sociaux financés par la Caf.
- Définir les besoins des usagers de la commune de Chéreng en matière de petite enfance, jeunesse, parentalité, logement, animation de la vie sociale, insertion sociale, handicap.

Dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, les signataires concluent une CTG pour définir et renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés, au service des usagers.

Article 1 - Objet de la CTG

Elle vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles, ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir du diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

La CTG a pour objectifs :

- D'identifier les besoins prioritaires sur le territoire ;
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- De pérenniser et optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements. Ces derniers sont ceux existants dans le cadre des conventions avec la Caf en cours de validité à la date d'effet de la CTG;
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants.

Article 2 - Les champs d'intervention de la CAF

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles, concernent les missions suivantes :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les ieunes :
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle.

La population de Chéreng s'élève à 2990 habitants (données 2019)

Sur le territoire de Chéreng, les services de la Caf accompagnent 394 allocataires).

Par ailleurs, en 2023, plusieurs équipements sont soutenus par la collectivité locale à savoir :

- Le RPE intercommunal « RAMarque » 66 route nationale 59152 Chéreng
- Les ALSH gérés par la mairie de Chéreng : ALSH Extra Espace Roger Planquart
 9 rue du Château 59152 Chéreng, ALSH Périscolaire 100 route nationale 59152
 Chéreng
- Les séjours gérés par la mairie de Chéreng 66 route nationale 59152 Chéreng

Envoyé en préfecture le 01/09/2023

Reçu en préfecture le 01/09/2023

Publié le

ID: 059-215901463-20230830-20230602-DE

- EAJE : réservation de berceau gestionnaire Multi Accueil 123 Soleil Babilou Haute Borne 2 10 rue Héloïse 59650 Villeneuve d'Ascq

Ces équipements sociaux de proximité sont financés au titre de l'action sociale.

Une attestation de non-changement est signée par Monsieur le Maire annuellement et envoyée à la Caf (Annexe 6).

Article 3 - Les champs d'intervention de la collectivité

La Collectivité signataire contribue activement au diagnostic partagé, qui permet aux partenaires de mieux l'accompagner dans la réalisation des projets sociaux de sa compétence.

Ces besoins répondent :

- Aux champs d'intervention de la CAF cités ci-dessus ;
- A des activités complémentaires, repérées ensemble, au cours du diagnostic, et compatibles avec les missions de la CAF;
- À des champs d'intervention d'éventuels d'autres signataires.

Article 4 - Les champs d'intervention communs déjà opérationnels

La CTG permet de valoriser et renforcer les collaborations existantes entre les services de la CAF et la collectivité dans les domaines de compétences communs tels que :

- L'accueil du jeune enfant en crèche
- L'accompagnement du jeune enfant et des futurs parents par le biais du RPE
- L'accompagnement de l'enfant en milieu scolaire, périscolaire et extrascolaire
- L'accès aux activités périscolaires et extrascolaires
- L'accès aux vacances par le biais des séjours (mini-camps et colonie)

Elle permet également d'investiguer tout autre champ en fonction des besoins mis en exergue dans le diagnostic.

Les rencontres régulières entre le représentant de la commune et le référent de la CAF aident favorablement à ces investigations et à la mise en place d'actions.

ID: 059-215901463-20230830-20230602-DE

Article 5 - Les objectifs partagés au regard des besoins

Les signataires s'engagent à ce que les objectifs précis et les projets soutenus par la collectivité soient identifiés précisément sur la base du diagnostic partagé.

Une fois définis, le plan d'action détaillant les moyens mobilisés par chaque signataire et les modalités d'évaluation de la CTG seront présentés en Conseil Municipal (annexe 3), seront validés par la Caf et figureront en annexes 4 et 5 de la présente convention.

Parmi les différents champs et actions, les enjeux principaux définis sont les suivants :

- Pérenniser le RPE de la Marque
- Accompagner la parentalité
- Communiquer pour prévenir et informer
- Accompagner l'enfant écolier
- Développer l'esprit citoyen
- Encadrer les jeunes durant les vacances
- Permettre des vacances pour tous
- Mettre en place un lieu d'échanges pour les adolescents
- Promouvoir la santé mentale et physique

Article 6 - Engagements des partenaires

Les signataires s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés à l'article 5.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La CTG matérialise également l'engagement conjoint des partenaires à poursuivre leurs appuis financiers des projets aux services aux familles du territoire.

La Caf s'engage, à l'issue du contrat enfance jeunesse (Cej), signé avec la collectivité, à conserver le montant des financements bonifiés à ce titre, et à les répartir directement entre les structures soutenues par la collectivité, sous la forme d'un « Bonus Territoire Ctg ».

En contrepartie, comme le prévoit la réglementation, la collectivité s'engage à poursuivre son soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services financés à la date d'effet de la Ctg dans le cadre des conventions préexistantes avec la Caf.

Reçu en préfecture le 01/09/2023

Publié le

ID: 059-215901463-20230830-20230602-DE

Ces engagements pourront évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

Article 7 - Modalités de collaboration

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc...) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Les parties décident de mettre en place un comité de pilotage comme défini en annexe 2.

Ce comité est composé, à parité, de représentants de la Caf et de la Collectivité.

Les instances et modalités de gouvernance seront potentiellement amenées à évoluer dans le courant de la convention au regard de l'évolution de la dynamique projet.

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance:

- Anime et valide le diagnostic initial ;
- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention
- Contribue à renforcer la coordination entre les partenaires;
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

Le comité de pilotage est animé par la collectivité en étroite collaboration avec les services de la Caf.

Le secrétariat permanent est assuré par la Collectivité, avec l'appui de la Caf.

Le pilotage opérationnel, la collaboration technique et le suivi de la mise en œuvre de la CTG reposeront, a minima, sur un comité de pilotage semestriel (annexe 2).

Article 8 - Échanges de données

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité, et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière.

Recu en préfecture le 01/09/2023

Publié le

ID: 059-215901463-20230830-20230602-DE

Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au délégué à la protection des données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Ce délégué pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement général sur la Protection des données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du RGPD.

Article 9 - Communication

Les parties décideront et réaliseront, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs feront apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

Article 10 - Évaluation

Une évaluation des actions sera conduite au fur et à mesure de l'avancée de la mise en œuvre de la CTG lors des revues du plan d'actions.

A l'issue de la présente convention, un bilan sera effectué intégrant une évaluation de ses effets. Cette évaluation devra permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

Article 11 - Durée de la convention

La présente convention est conclue à compter de 01/01/2023 jusqu'au 31 décembre 2027.

La présente convention ne peut être reconduite que par accord explicite.

Article 12 - Exécution formelle de la convention

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

Article 13 - La fin de la convention

Résiliation de plein droit avec mise en demeure

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

Résiliation de plein droit sans mise en demeure

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

Résiliation par consentement mutuel

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

Effets de la résiliation

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties.

Reçu en préfecture le 01/09/2023

Publié le

ID: 059-215901463-20230830-20230602-DE

La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

Article 14 - Les recours

Recours contentieux

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

Article 15 - Confidentialité

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à Chéreng Le

En autant d'exemplaires originaux que de signataires.

Cette convention comporte 10 pages paraphées par les parties et les 3 annexes énumérées dans le sommaire.

du Nord	La Collectivité
La Présidente du	Le Maire de la Commune de
conseil	Chéreng
d'administration,	
-	Pascal ZOUTE
DELCOURT	
	La Présidente du conseil

Reçu en préfecture le 01/09/2023 Publié le

1931 4,4 20746 14625 8322 57,6 29,6 12,8

-5,62% -1,78% -3,23%

1164 786

67,2 67,2 19 548 43 253 27 887

44 193 **32,8**

ID: 059-215901463-20230830-20230602-DE

24 293 C 23,53% 1875 C 14,87% 3 227 C -23,64% 8 452 C 118,34%

13,33% -22,73% -30,00%

-2,9 pt 0,0 pt

14,0

16,9

Tx de familles monoparentales Tx de monoparents < 25 ans 8,0 pt -7,0 pt -1,0 pt

17 17 71,3 24,6 4,1 127,535 ¢ 14,79 ¢ 10,424 ¢ 15,595 ¢

15 22 22 10 10 31,6 5,1 103.241C 12 605 C 13 650 C 7143 C

Tx d'alloc avec 1 seule prestation légale Tx d'alloc avec 2 ou 3 prestations légales Tx d'alloc avec 4 prestations légales ou plus

Nb de familles monoparentales avec 1 enfant Nb de familles monoparentales avec 2 enfants Nb de familles monoparentales avec 3 enfants et plus

Nb de monoparents<25 ans

Montant des prestations familiales versées au titre du mois de Décembre Montant des minima sociaux versées au titre du mois de Décembre Montant des prestations logement versées au titre du mois de Décembre Montant des sommes versées au titre de la Prime d'activité

17941496 C

13

Annexe 1A - Présentation statistique du territoire

OBSERVATOIRE DE LA POPULATION ALLOCATAIRE - DONNEES DETAILLEES CAF Situations comparées :	TAILLEES CAF 2016	ti	2020	
DONNESS DE GABRAGE		CHERENG		
	2016	2020	Evolution Pro	Progression
Population municipale	2 988	2 990	2	0.07%
Nb total d'allocataires	354	394	40	11,30%
Nb de personnes couvertes	1189	1269	80	6,73%
Taux de couverture Caf	39,8	42,4	2,6 pt	
Nb de bénéficiaires potentiels d'AS	279	294	15	5,38%
Tx de bénéficiaires potentiels d'AS	78,8	74,6	4,2 pt	
Nb d'alfocataires étudiants	1	1		
TX d'allocataires étualants	6,0	E'0	0,0 pt	
Tx d'allocataires < 20 ans		5'0	0,5 pt	
Tx d'allocataires de 20 à 29 ans	11,3	12,9	1,6pt	
TX d'allocataires de 30 à 39 ans	30,8	32,2	1,4pt	
Tx a' allocatoires de 40 à 49 ans	44,1	38,3	-5,7 pt	
Tx d'allocataires de 50 à 59 ans	11,3	13,2	1,9 pt	
Tx d'ullocataires de 60 ans et plus	2,5	2,8	0,2 pt	100000000000000000000000000000000000000
Nb d'allocataires sans enfant	76	101	25	32,89%
Ty d'allocataires sans enfant	21,5	25,6	4,2 pt	
Nb d'allocataires isolés	64	87	23	35,94%
Tx d'allocotoires isolés	18,1	86,1	68,1 pt	
Nb de familles en couples sans enfant	12	13	e	8,33%
Nb total de familles avec enfant(s)	278	293	15	5,40%
Tx defamilies over enfant(s)	78,5	74,4	4,2 pt	
Nb de familles avec 1 enfant	42	52	10	23,81%
Tx de familles avec 1 enfant	15,1	17,7	2,6 pt	
Nb de familles avec 2 enfants	164	175	11	6,71%
Tx de familles avec 2 enfants	99,0	59,7	0,7 pt	
Nb de familles nombreuses	1/2	pp	9	-8,33%
Tx de familles nombreuses	25,9	22,5	-3,4 pt	
Nb de couples avec enfant(s)	231	252	21	860'6
Tx de couples ovec enfant(s)	83,1	86,0	2,9 pt	
Nb de couples avec 1 enfant	27	35	83	29,63%
Nb de couples avec 2 enfants	142	158	97	11,27%
Nb de couples avec 3 enfants et plus	62	. 65	e	4,84%
Nb de familles monoparentales	47	41	ę	-12,77%

	2500 à 5000 habitants	oitants		MET
2016	2020	Evolution	Progression	2016
306 140	306 771	631	0,21%	1165708
55.853	59851	3 998	7,16%	290 266
154 450	155 956	1 506	886'0	685 098
50'5	8'05	0,4 pt		58,8
33 745	33 247	- 498	-1,48%	133 505
60,4	55,5	4,9 pt		46,0
426	100	- 26	-6,10%	36 465
8'0	2'0	-0,1 pt		12,6
9'0	2'0	0,1 pt		3'6
17,8	17,8	0,1pt		27,9
30,4	29,7	-0,6 pt		26,0
28,6	27,1	1,5 pt		22,7
12,9	14,4	1,5 pt		11,2
9,7	10,2	0,5 pt		8,5
21 665	26 067	4 402	20,32%	153 810
38,8	43,6	4,8 pt		93,0
18 557	22 261	3 704	19,96%	137 745
33,2	37,2	4,0 pt		47,5
3 1 0 8	3656	5.48	17,63%	16 065
34 188	33.784	404	-1,18%	136456
61,2	56,4	4,8 pt		47,0
9 662	9256	264	2,73%	40.875
28,3	29,4	1,1 pt		30,0
16180	16 263	83	0,51%	58 320
47,3	48,1	0,8 pt		42,7
8 346	7.595	- 751	%00'6-	3/261
24,4	22,5	-1,9 pt		27,3
25 532	24574	856 -	-3,75%	93 569
74,7	72,7	-1,9 pt		9'89
5.540	5 489	- S1	-0,92%	20712
13 218	13061	- 157	-1,19%	44 039
6774	5024	- 750	-11,07%	28818
8 656	9210	554	6,40%	42 887
25,3	27,3	1,9 pt		31,4
489	595	96	-19,63%	2 230
A 137	7577	21.5	7 540/	2,00
1777	1000	213	2000	597.07
7 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2	3 202	240	8,10%	14 281
7/67	13/1	7	-0,06%	8443
7,000	4/50	Z,6 pt		55,6
34,9	33,2	-1,8 pt		30,9
14,3	13,5	-0,8 pt		13,5
602 314	29 471 933 €	2 869 620 €	10,79%	135174116€
8 045 381 €	8 969 775 €	924394C	11,49%	41 210 214 C
5 906 560 €	5 335 928 C	- 570732 C	-9,66%	39 524 968 C
2 005 544 €	3 781 665 €	1776121 C	88,56%	9 709 443 €

19,17% 18,54%

0,5 pt 0,6 pt 0,4 pt -1,5 pt 0,7 pt 1,0 pt 0,2 pt

38.281 12,1 4,2 24,5 24,5 22,1 12,2 8,6

26402 4,3 pt

28 515 4,5 pt

57,5

581 -0,1 pt

51,7 17,494 17,494 134,881 42,5 40,294 29,9 57,878 42,9 57,878 42,9

4,5 pt

-0,1 pt

442 0,2 pt

-1,3 pt

 Evolution
 Progression

 4 922
 0,42%

 26 940
 9,28%

 22 927
 3,35%

OPOLE EUROPEENNE DE LILLE

CHERENG

2020

317 206 708 025 **60,5** 131 781 **41,5**

4,4 pt

٧,	T

ZATIII I SA TUTAN SA DE CANADE		CHERENG				2500 à 5000 habitants	nabitants		MET	METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	NEDELILLE	
	2016	2020	Evolution	Progression	2016	2020	Evolution	Progression	2016	2020	Evolution	Progression
Nb d'allocataires bénéficiaires de la PAJE	73	72		-1,37%	10 428	9 182	- 1246	-11,95%	44 160	38 468	- 5 692	-12,89%
Tx d'allocataires bénéficiaires de la PAJE	26,3	18,3	-8,0 pt	8	30,5	27.2	*	-3,3 pt	32,4	28,5	1d 8'E-	
Nb d'allocataires bénéficiaires du CMG	37	41	4	10,81%	4 915	4 647	- 268	-5,45%	15 789	14875	- 914	-5,79%
Tx d'allocataires bénéficiaires du CMG	13,3	14,0	0,7 pt	34	14,4	13,8		-0,6 pt	11,6	0'11	-0,5 pt	
Nb d'allocataires bénéficiaires du CMG AMA	27	25	- 2	-7,41%	4430	3 941	- 489	-11,04%	12 596	10 866	1730	-13,73%
Tx d'allocataires bénéficiaires du CMG AMA	9,7	8,5	-1,Z pt	4	13,0	711		-1,3 pt	9,2	78	-1,2 pt	- 1
Nb d'allocataires bénéficiaires du CMG garde à domicile	S		4	-80,00%	183	164	- 19	-10,38%	1 360	1 077	. 283	-20,81%
Tx d'allocataires bénéficiaires du CMG. garde à domicile	1,8	£0	-1,5 pt	ta	50	5'0		0,0 pt	07	8'0	-0,2 pt	
Nb de familles avec enfant(s) à charge de 0 à 2 ans	65	74	6	13,85%	9 203	8 317	- 886	-9,63%	42 620	38 080	- 4540	-10,65%
Tx de familles avec enfant(s) à charge de 0 à 2 ans	23,4	25,3	1,9 pt	*	26,9	24,6		-2,3 pt	31,2	2/82	34 O.E-	
Nb de families monoparentales avec enfant(s) à charge de 0 à 2 ans	5	νs			1 262	1 231	- 31	-2,46%	7 676	7 236	- 440	-5,73%
Tx de monoparents avec enfant(s) à charge de 0 à 2 ans	7.7	8'9	-0,5 pt	*	13,7	14,8		1,1 pt	18,0	0'61	1,0 pt	
Nb de familles avec 1 enfant à charge de 0 à 2 ans	59	99	7	11,86%	8 423	7 650	. 773	-9,18%	38 275	34 269	4 006	-10,47%
Nb de families 2 enfants à charge de 0 à 2 ans	9	88	2	33,33%	758	652	. 106	-13,98%	4 214	3 700	- 514	-12,20%
Nb de familles 3 enfants ou plus à charge de 0 à 2 ans	-				22	135	7	-31,82%	131	111	- 20	-15,27%
Nb de familles avec enfants de 0 à 2 ans et RSA versable	,	7	2	ig/xig#	1 286	1156	- 130	-10,11%	8 193	7 475	718	-8,76%
Nb de familles avec enfants de 0 à 2 ans et CMG AMA	20	23	3	15,00%	3 069	2 805	. 264	-8,60%	10 380	9 119	. 1261	-12,15%
Nb de familles avec enfants de 0 à 2 ans et CMG garde à domicile		1	,,	#DIV/DI	73	19	6 -	-12,33%	640	509	. 131	-20,47%
Nb de familles avec enfants de 3 à 5 ans	78	70	- 8	-10,26%	9 622	8 843	- 779	-8,10%	40 509	38 371	. 2138	-5,28%
Ix de familles avec enfants de 3 à 5 ans	28,1	23,9	-4,2 pt	t	28,1	26,2		-2,0 pt	7,62	28,4	-1,2 pt	
Nb de families monoparentales avec enfants de 3 à 5 ans	7	ĸ	- q	-57,14%	1 745	1710	- 35	-2,01%	9 141	0206	- 121	-1,32%
Tx de familles monoparentales avec enfants de 3 à 5 ans	0'6	4,3	-4,7 pt	*	181	19,3		1,2 pt	22,6	23,5	0,9 pt	
Nb de familles avec 1 enfant à charge de 3 à 5 ans	67	61	9	-8,96%	8 667	8 045	- 622	-7,18%	36 009	34 336	. 1673	-4,65%
Nb de families 2 enfants à charge de 3 à 5 ans	11	6	- 2	-18,18%	920	781	- 139	-15,11%	4 363	3 936	. 427	-9,79%
Nb de familles 3 enfants ou plus à charge de 3 à 5 ans			,		35	17	- 18	-51,43%	137	66	38	-27,74%
Nb de families avec enfants de 3 à 5 ans et RSA versable					1 313	1 200	. 113	-8,61%	7 882	7.485	. 397	-5,04%
Nb de families avec enfants de 3 à 5 ans et CMG AMA	6	4	5	-55,56%	1 807	1 458	. 349	-19,31%	3 263	2414	849	-26,02%
Nb de familles avec enfants de3 à 5 ans et CMG garde à domicile	च	,	- 4	-100,00%	102	96	- 6	-5,88%	829	542	- 136	-20,06%
Nb de families avec enfants de 6 à 11 ans	140	147	7	5,00%	16 798	16 648	. 150	%68'0-	65 432	65 921	489	0,75%
Tx de familles avec enfants de 6 à 11 ans	504	50,2	-0,2 pt	D.	169	49,3		0,1 pt	48,0	48,9	0,9 pt	
No de familles avec enfants de 12 à 15 ans	123	105	- 18	-14,63%	12 376	12 203	- 173	-1,40%	45 243	46 251	1 008	2,23%
Tx de jamilles avec enjants de 12 à 15 ans	44,2	35,8	-8,4 pt	M	36,2	198		-0.1 pt	33,2	34,3	1,1 pt	
Nb de familles avec enfants de 16 à 17 ans	57	58	2	1,75%	6 102	6 2 2 8	126	2,06%	22 552	23 228	676	3,00%
Tx de familles avec enfants de 16 à 17 ans	20,5	8,61	-0,7 pt	pt	17,8	18,4		0,6 pt	16,5	17,2	0,7 pt	
Nb d'allocataires bénéficiaires de la PREPARE	10	12	2	20,00%	1 359	1143	- 216	-15,89%	5 590	4 332	- 1258	-22,50%
Tx d'allocataires bénéficiaires de la PREPARE	3,6	17	0.5 pt	T.	0'7	∀€		-0,6 pt	4,1	3,2	-0,9 pt	
Nb d'allocataires bénéficiaires de la PREPARE à taux plein	5	7	2	40,00%	595	497	-	-16,47%	2 558	1875	- 683	
Nb d'allocataires bénéficiaires de la PREPARE à taux réduit	5	5	-		745	633	- 112	-15,03%	2 946	2 381	- 565	
Nb d'allocataires bénéficiaires de la PREPARE, couple	,				10	12	2	20,00%	67	68		ié l
Nb d'allocataires bénéficiaires de la PREPARE majorée	,		,		6	-		-88,89%	19	88	l- 11	

59,5

ı	ď	5	
	_		

ENFANTS ET MODES DE GARDE		CHERENG	(D			2500 à 5000 habitants	abitants		Æ	METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	NEDELILLE	
	2016	2020	Evolution	Progression	2016	2020	Evolution	Progression	2016	2020	Evolution	Progression
Naissances domíciliées (INSEE)	23	26	e	13,04%	3 492	3 132	360	.10,31%	16.897	15 603	1.794	%997-
Nb d'enfants de 0 à 19 ans	587	602	15	2,56%	68 707	66 438	2.269	-3.30%	278 109	274 540	2 569	1 20%
Nb d'enfants de 0 à 2 ans	71	82	11	15,49%	10 005	8 999	1006	-10.05%	47 100	700.00	5005	10 0107
Tx a'enjants de 0 à 2 ans	12.1	13,6	1,	1,5 pt	14.6	366	-100		001	100 75	16.00	13
Nb d'enfants de 0 à 2 ans de familles monoparentales	5	9	1	20.00%	1 370	1326	. 44	.4.214	000 6	CCT 8	100	4 000
Tx d'enfants de 0 à 2 ans de familles monopamentales	20	7.3	.0	0.3 nt	* 64	4.4.4	100		0710	0700	409	
Nb d'enfants de 0 à 2 ans d'allocataires monoparents, actifs avec emploi.	5	7	-	70.004	707	74.		1	2/1	r'sr	17 pt	
Nh d'enfants de 0 à 2 ans d'allocataires mononarents au Abansas	-		1	20,00%	207	765	75	10,50%	2 336	2 581	245	10,49%
Nh d'anfants de fin ann de contract				100	713	787	69	32,39%	1276	1635	359	28,13%
And the second s	90	9/	10	15,15%	8 635	7 673	- 962	-11,14%	38 671	33 987	- 4684	-12,11%
Tx d'enjants de 0 à 2 ans de couples	93,0	92,7	6.	-0,3 pt	86,3	85,3	1001-	pt	82,1	80,9	-1,2 pt	of September 1
Nb d'enfants de 0 à 2 ans dont les 2 parents travaillent	47	58	11	23,40%	4 958	4577	. 381	%89'2-	19 392	17 882	1510	-7.79%
Nb d'enfants de 0 à 2 ans dont les 2 parents sont au chômage		d	,		126	171	45	35,71%	969	777	82	11.80%
Nb d'enfants de 0 à 2 ans dont les parents bénéficient du Rsa		'n	m	#O/V/O!	1 450	1 330	. 120	-8,28%	9 343	8 557	786	-8.41%
Nb d'enfants de 0 à 2 ans et CMG à domicile	٠	1	1	#01//01	7.4	69	· s	-6,76%	717	581	. 136	-18 97%
Nb d'enfants de 0 à 2 ans et CMG AMA	21	23	7	9,52%	3 265	2 955	- 310	-9,49%	10 948	9 571	- 1377	-12 58%
Nb d'enfants de 0 à 2 ans et CMG structure	m	17	14	466,67%	284	523	239	84,15%	1 630	2.767	1137	%52.69
Nb d'enfants de 0 à 2 ans et PREPARE	3.4	12	. 2	-14,29%	1558	1 281	- 277	-17,78%	6 526	4 9 1 9	1 607	-24,62%
Nb d'enfants de 0 à 2 ans et PREPARE taux plein	50	7	. 1	-12,50%	738	590	. 148	-20,05%	3 204	2 287	- 917	-28.62%
Nb d'enfants de 0 à 2 ans et PREPARE taux réduit	ō	.5	F1	-16,67%	820	169	129	-15,73%	3 322	2 632	069	-20.77%
Nb d'enfants de 0 à 2 ans et besoin potentiel de garde	52	64	12	23,08%	5.358	5 019	339	-6,33%	21 728	20 463	1265	-5.82%
Tx d'enfants de 0 à 2 ans et besoin potentiel de garde	73,2	0'82'	*	4,8 pt	53,6	55,8	2,2 pt		F95	48.7	2.6 pt	
Nb d'enfants de 3 à 5 ans	68	79	- 10	-11,24%	10 612	9 658	- 954	%66'8-	45 147	42 509	3,638	28.84%
Tx d'enfants de 3 à 5 ans	15,2	13,1	.2,	-2,1 pt	15.4	14.5	10.60-		631	15.5	10.7.04	18
Nb d'enfants de 3 à 5 ans de familles monoparentales	7	4	. 3	-42,86%	1 923	1 850	- 73	-3.80%	10.101	10001	001	2000
Tx d'enfants de 3 à 5 ans de familles monoparentales	7.9	5.3	-27	-2,8 pt	181	10.2	1000		701	100 AY	466	
Nb d'enfants de 3 à 5 ans d'allocataires monoparents, actifs avec emploi.	ve.	4	2	793 23%	578	072	1		4/77	C/C7 .	1	
Nb d'enfants de3 à 5 ans d'allocataires monoparents, au chômare				200,001	373	270	100	0,00,00	0256	4 523	377	8,18%
No d'enfants de 3 à 5 ans de couples	82	75		28 54%	089 0	210	100	33,3475	15/0	1.957	387	24,65%
Tx d'enfants de 3 à 5 ans de couble	92.1	0 70	2.5	2.8 pt	0.10	000	100	07777T-	22.046	905.75	253	-1,24%
Nh d'orfants de 3 à 5 ans dont les 7 nateuis transilient	00	The desired control and the second control of the second control o			270	000			9//	20/	ול דיד.	
Nh d'anfante de 3 à 5 anc dent les 2 nasante cont au châmase	Down of the for	200	14	K67'07-	\$ 215	4 895	970	-5,14%	18 240	17 782	458	-2,51%
All Allandante de 3 à 5 ans dent les massages héadille at de Bas	_ barre de lorm	mule			105	146	41	39,05%	603	643	35	5,76%
the demand of a distance parents beneficial to the					1514	1 359	- 155	-10,24%	9 0 5 9	8 560	- 499	-5,51%
ND deniants de 3 ab ans et Liviu a domicile	2		4	-80,00%	173	146	- 27	-15,61%	1 237	978	- 259	-20,94%
NO GENERALS GES 43 SANS ET CIVIL ANIA	σ	S	4	-44,44%	1 909	1561	- 348	-18,23%	3 456	2 549	- 907	-26,24%
Nb d'enfants de 3 a 5 ans et CMG structure	7	9	1	-14,29%	174	222	48	27,59%	1 160	1 462	302	26,03%
	75	59	- 16	-21,33%	6.057	5 768	. 289	-4,77%	22 236	22 105	. 131	-0,59%
Tx d'enfants de 3 à 5 ans et besoin potentiel de gande	84,3	74,7	-9,6 pt	jpt.	57,1	2'65	2,6 pt	Pt	£63	52,0	2,7 pt	33
Nb d'enfants de 6 à 11 ans	179	201	22	12,29%	22.353	21 993	960	-1,61%	89 109	89 949	840	0.94%
Nb d'enfants de 12 à 15 ans	149	125	. 24	-16,11%	14 689	14416	- 273	-1,86%	54 263	55 718	1455	2.68%
Nb d'enfants de 16 à 17 ans	89	62	m	5,08%	6.402	6 525	123	1,92%	23 731	24 431	700	2,95%
Nb d'enfants de 18 à 19 ans	40	53	13	32,50%	4 646	4 847	201	4,33%	18 759	19926	1167	6,22%
Nb d'enfants de 20 à 24 ans	\$	æ	m	800'09	1 279	1340	61	4,77%	7 133	7 584	451	
Nb d'enfants de 6 à 17 ans	387	388			43 444	42 934	- 510	-1,17%	167 103	170 098	2 995	1,79%
Nb d'enfants ouvrant droit à l'ARS	106	75	. 31	-29,25%	25 830	24767	. 1063	-4,12%	104 871	105 390	\$19	0,49%
Tx d'enfants ouvrant droit à l'ABS	27.4	193	•	-8,1 pt	59.5	223	-180	26	£7.2	0.63	1080-	

Envoyé en préfecture le 01/09/2023
Reçu en préfecture le 01/09/2023
Publié le

Publié le

ID: 059-215901463-20230830-20230602-DE

		MET	METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	NE DE LILLE	
5	Progression	2016	2020	Evolution	Progression
30	9,28%	22 279	25 482	3 203	14,38%
0,2 pt	t	27	8,0	9'0	0,4 pt
23	9,67%	34 223	39 925	5 7 0 2	399'91
53	8,95%	15 507	17 446	1939	12,50%
ş	-0,2 pt	9'69	5'89	7	-1,1 pt
38	-46,35%	6 772	4 735	- 2037	-30,08%
-15,2 pt	2 pt	30,4	18,6	717	-11,8 pt
02	%28'9-	9 685	10 073	388	4,01%
7	-7,6 pt	43,5	39,5	16	-3,9 pt
74	16,76%	6 933	8 000	1067	15,39%
90	0,9 pt	5,1	5,9	60	0,9 pt
90	17,35%	7 573	8 749	1176	15,53%
9,5	0,5 pt	2,7	3,2	0,5	0,5 pt
03	15,88%	5 567	6319	752	13,51%
ģ	-0,9 pt	73,5	72,2	T. Company	-1,3 pt
91	24,07%	1 705	2 090	385	22,58%
7	1,2 pt	22,5	23,9	*	1,4 pt
r~	9,21%	301	340	39	12,96%
9	-0,3 pt	4,0	3,9	-0	-0,1 pt
60	25,17%	2 291	2 773	482	21,04%
40.	110	Contract of the Contract of th	* * * * * * * * * * * * * * * * * * *	7	16 11

	2500 à 5000 habitants	ortants	
2016	2020	Evolution	Progression
5 709	6 239	530	9,28%
10,2	10,4	0,2 pt	Ħ
8 208	9 331	823	829'6
4 009	4 358	658	8,95%
70,2	70,07	70-	-0,2 pt
1 700	912	- 788	-46,35%
29,8	9'41		-15,2 pt
2 939	2.737	- 202	%28'9-
51,5	43,9	72-	-7,6 pt
1 635	1 909	274	16,76%
8,4	5,7	60	0,9 pt
1764	2 070	306	17,35%
2,6	3,1	0,5	0,5 pt
1 310	1518	208	15,88%
74,3	73,3	70-	-0,9 pt
378	469	91	24,07%
21,4	22,7	77	1,2 pt
76	83	7	812'6
43	4,0	o-	-0,3 pt
433	542	109	25,17%
26.5	P VC	A Company of the Company	19 mt

		2500 à 5000 habitants	ortants	
Progression	2016	2020	Evolution	Progression
40,00%	5 709	6 239	530	9,28%
	10,2	10,4	20	0,2 pt
80,00%	8 208	9 331	823	9,67%
	4 009	4 358	359	8,95%
	70,2	Z0,07	70-	-0,2 pt
#DIV/D!	1 700	912	- 788	-46,35%
	29,8	14,5	-15,	-15,2 pt
40,00%	2 939	2 737	- 202	%28'9-
	51,5	43,9	2.	-7,6 pt
25,00%	1 635	1 909	274	16,76%
	4,8	5,7	50	0,9 pt
15,38%	1764	2 070	306	17,35%
	2,6	3,1	50	0,5 pt
	1310	1518	203	15,88%
	74,3	73,3	0-	-0,9 pt
300,001	378	469	91	24,07%
	21,4	22,7	77	1,2 pt
	76	83	7	9,21%
	43	4,0	o,	-0,3 pt
100,00%	433	542	109	25,17%
	26.5	28,4		1,9 pt

50,0 12 4,3

Tx d'allocataires percevant l'AEEH

Tx d'allocataires de l'AAH précaires

15 2'99 26,7

2,2 10 76,9

Tx d'enfants avec AEEH de type simple

Nb d'enfants avec AEEH de type simple

Nb d'enfants bénéficiaires d'AEEH Nb d'allocataires percevant l'AEEH

Tx d'enfants bénéficiaires d'AEEH

15,4

Nb d'enfants avec AEEH et complément de 1ère à 3ème catégorie

TX d'enfants avec AEEH et complément de 3ème catégorie
Nb d'enfants avec AEEH et complément de 4ème à 6ème catégorie

TX d'enfants avec AEEH et complément de 4ème à 6ème catégorie

Nb des monoparents percevant l'AEEH

13,3

8,3

Tx des monoparents percevant l'AEEH

Evolution Prog

2020

2016

CHERENG

10,71,4

100,0

Tx d'allocataires de l'AAH Isolés

Tx d'allocataires percevant l'AAH avec enfant(s)

Nb d'allocataires percevant l'AAH avec enfant(s)

Nb d'allocataires de l'AAH précaires

Nb de personnes couvertes par l'AAH

Nb d'allocataires de l'AAH isolés

Nb d'allocataires percevant l'AAH

3,6

2**8**

Tx d'allocataires percevant l'AAH

6,3 8

437	àch	
ħ.		
*		
1000		
O _{Rea}		
	884 955	
	4 -)	
Tage Park		
Construction of the constr		
Take and the second sec		
in the state of th		

16

/
τ-

PRECARITE : INSERTION		CHERENG	ı		2500 à 5000 habitants	abitants			METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	NEDELILLE		
Nb d'allocataires du RSA	2016	2020	Evolution Progression	2016	2020	Evolution	Progression	2016	2020	\Box	Progression	
TV d'alleranties du Red	(* * * * * * * * * * * * * * * * * * *	0.0	41,76%	00/8	8 571	129	-1,48%	53 619	52 304	1315	-2,45%	
Nb d'allocataires du RSA maioré nour parent isolé	0,4	o'r	77. C.	15,6	14,3	17.5 01	1	18,5	16,5	-2,0 pt		
Nh de perconnec convertes our le BCa	7.	1	+	1 155	1124	. 31	-2,68%	6 346	5 908	438	%06′9-	
the department of the transfer of the transfer of the department of the transfer of the transf	67	97	-	19 040	18 092	- 548	-4,98%	113 834	109 626	- 4 208	-3,70%	
	09	05	30,00%	12 058	19 849	7 791	64,61%	60 619	97 085	36 466	60,16%	
Nh da naccannac causartae na la DDA	507	277	אל בים	21,6	33,2	11,6	1	20,9	30'6	9,7 pt		
the definition of the state of	111	103	+	56/ 97	43 669	16.876	62,99%	124 339	195 537	71 198	57,26%	
The discussions were DDA as DCA	3/	3.1	-	4 526	9 717	4 191	92,60%	21 106	40 497	19 391	91,87%	
יוני שויטים מוציר ידי איני האיני איני איני איני איני איני אי	17		+	1 360	1616	256	18,82%	8 869	10 116	1 247	14,06%	
NO DE MODIOPARCHES ACTUS AVEC EMPIOI AVEC PPA	7	16	1	1 979	3.278	1 299	65,64%	9 602	14 722	5 120	53,32%	
ND G BIOCARAITES < 50 ans avec PPA	52	35	10 40,00%	4 2 4 5	i 365	2 120	49,94%	22 594	33.865	11271	49,88%	
Tx d'allocataires < 30 ans avec PPA	41,7	38,9	-2,8 pt	35,2	32,1	-3,1 pt	pt	37,3	34.9	-2,4 pt		
Nb d'allocataires avec PPA précaires	25	18	7 -28,00%	5 417	5 388	- 29	-0,54%	28 783	27 766	. 1017	-3 53%	
IX d'allocataines avec PPA précaire	41,7	20,0	-21,7 pt	44.9	27.1	-17,8 pt	1 :	5 LP	286	189 21		
Nb d'allocataires percevant l'ASF	5	σ		AQC 5	2 460	12.	1	272	0'07	4 6707	1	
2201 tennescens seniorization VI	6.0		-0.1		001	7/1	2,20%	150.51	13 674	295	2,98%	
Nh d'allocataires aivresce déterminées	70	70	14 74	Q'A	E/OI	d orb		14,0	14,5	0,6 pt		
into anothernous and responded outside the second of the deliberation of the second outside the second outsi	243	383	+	51 441	55 457	4 016	7,81%	235 707	261767	26 060	11,06%	
The second secon	62	52 -	10 -16,13%	20 751	19 073	. 1678	%60'8-	112 214	107 850	- 4364	-3,89%	
TX d'allocatoines à bas revenus	18,0	13,6	-4,4 pt	403	34,4	-5,9 pt	- 1	47,6	41,2	-6,4 pt		
ND d'allocataires à bas revenus < 30 ans	18	15	3 -16,67%	5 347	4 097	. 1250	-23,38%	34 599	31541	3 058	-8,84%	
Tx d'allocataires à bas revenus < 30 ans	29,0	28,8	-0,2 pt	25,8	21,5	-4,3 pt	34	30,8	292	1,6 pt	1	
No d'allocataires a bas revenus de 30 a 49 ans	34	- 22	12 -35,29%	10 395	8996	. 727	%66'9-	54 975	52 214	- 2761	-5,02%	
Tx d'allocataires à bas revenus de 30 à 49 ans	54,8	42,3	-12,5 pt	20,1	20,2	0,6 pt		49,0	484	-0,6 pt	100	
ND d'allocataires à bas revenus de 50 ans et plus	10	15	5 50,00%	5 009	8 308	299	5,97%	22 640	24 095	1.455	6,43%	
7x d'allocataires à bas revenus de 50 ans et plus	16,1	28,8	12,7 pt	24,1	27,8	3,7 pt		20,2	£,22,3	2,2 pt	3	
No de monoparents à bas revenus	16	. 13	3 -18,75%	5 280	5.244	. 36	-0,68%	27.293	26 610	- 683	-2,50%	
L. H.I.	25,8	25,0	- 1	757	27.5	2,0 5		24,3	24,7	0,4 pt		
NAD O AIRCLAIMTES A DAS TEVENDS ISOURS	20	. 25	3 -10,71%	9724	8 885	839	-8,63%	57 039	55 580	. 1459	-2,56%	
NA d'anfante et 8 ann d'allocataisse à has rausants	45,2	48,1	14 67	699	46,6	-0'3 pt		50,8	515	0,7 pt		
No d'enfants de moins de 3 ans à has evenue.	15	36	15 .29,41%	18 695	16 890	1 805	%59'6-	94 222	91332	2 890	-3.07%	
TV d'anfante de maire de la mach hac maine	- Communication of the Communi	700000	40'0'07 T	0/87	567.7	321		15 968	14 358	1610	-10,08%	
Nb d'enfants de 3 à 5 ans à bas revenus	 Barre de formule 		14 00	2 3 1 5 2	7.55.7	10 //O	70000	33,9	34,2	0,3 pt		
TX d'enfants de 3 à 5 ans à bas revenus	57	13	0.5 pt	8 06	100 7	327	1	17 103	12011	1492	-8.72%	
Nb d'enfants de 6 à 11 ans à bas revenus	13	7	AG 15%	6.158	C'07	24.7	7 7.10	30,20	795	10 7'T-		
Tx d'enfants de 6 à 11 ans à bas revenus	7.3	3.5	3.8 ot	376	900	17.		25 25 E	30 892	443	-1,41%	
Nb d'enfants de 12 à 15 ans à bas revenus	30		3600 SP 6	1.072	6,000 A 2.00	210	1 750	7/05	5,45	יים איי		
Tx d'enfants de 12 à 15 ans à bas revenus	YEI .	8	-4.6 of	102	6.06	400		0/6.61	75 07	795	2,31%	
Nb d'enfants de 16 à 17 ans à bas revenus	8	7	75040	988 6	7 100	200	0 474	9400	7,05	10 T/O-	1	
Tx d'enfants de 16 à 17 ans à bas revenus	3.5	113	23 of	6.46	266	207		0.50 E	10 039	193	1,96%	
Nb d'allocataires fraelles	BC.	7.6	11 30%	2000	5000	900	1	777	L'I'd - The second seco	1d b'0-		
Tv d'ulloratelles (moille	2 6	. 7	18 at	C67 0	000.0	- 60	8,34%	3/458	42477	5 039	13,46%	
Nb d'allocataires aux revenus composés au mains à 50% par les prostations	¥70	2	7 7 7	707	707	יל דים		15,9	16,2	ad Ero	- 1	
Tx d'allocataires aux romans composés ou moins à 50% nor les prestations	00	6.7	14 6 34 74	11/+1	SEST TO SE	717	-4,84%	85 0/4	82 584	3 490	-4,05%	
No d'allocataires aux revenus composée à 100% par les mestations	0,	20	- A Ma	2007	767	46	1	36,5	31,5	1d 0's-		ı
IX d'ellocataires aux revenus composés à 100% par les prestations	27	2. 2. 2. 2. 3. 3. 3. 3. 3. 3. 3. 3. 3. 3. 3. 3. 3.	7.101	081	34/0	-2770	8,41%	54 836	51 092	3 744	-6,83	
AN A SHORTHIE BAN TO TO TO THE TOTAL OF THE PROPERTY OF THE PR	70	76	-2/- Pi	76,0	200	7,7	4	23,3		3d Z'E-		
											59-215901	é le
											1463	
											3-20	
											0230	
											083	
											0-20	
											023	
10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 1											060	
CIG 2023-2027 / Lefficoire de Chereng										17	2-D	
											E	

Reçu en préfecture le 01/09/2023 Publié le ID: 059-215901463-20230830-20230602-DE

5,107 6,1 pt 1853 1,2 pt 734 2,522 2,1 pt

37 101
32,1
32,1
19,8
10,799
9,4
19,193
16,6

25.490

∞

		CHERENG				2500 à 5000 habitants	abitants		MET	METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	NNE DE LILLE	
	2016	2020	Evolution	Progression	2016	2020	Evolution	Progression	2016	2020	Evolution	Progression
Nb d'allocataires avec un QF déterminé	339	380	41.	12,09%	54 172	57 560	3 338	6,25%	282 248	306 535	24 287	8,60%
Nb d'allocataires avec un QF < 370€	29	35	9	20,69%	9 593	9 160	- 433	4,51%	92 519	97 693	5174	8,59%
TX d'allocataires avec un OF < 370C	8,6	2'6	6	0,7 pt	17,7	15,9	-1,8 pt	t	32,8	6'IE	-0,9 pt	t constant
Nb d'allocataires avec un QF compris entre 370¢ et 499¢	22	119	n	-13,64%	9 324	9328	4	0,04%	50 233	50 176	. 57	-0,11%
Tx d'allocataires avec un QF compris entre 370C et 499C	6.5	2,0	7	-1.5 pt	72	16,2	-1,0 pt	ħ.	17,8	16,4	-1,4 pt	4
Nb d'allocataires avec un QF compris entre 500C et 629C	20	23	E	15,00%	7 663	7 207	. 456	%56'S-	37 697	37 336	. 361	0.96%
Tx d'allocatoires ovec un OF compris entre 500€ et 629€	5,9	1'9	0	0,2 pt	14,1	12,5	-1,6 pt	ä	13,4	12,2	-1,2 pt	*
Nb d'allocataires avec un OF compris entre 630¢ et 699¢	16	13	m	-18,75%	3 598	3 546	- 52	-1,45%	15 403	15 373	30	-0,19%
Tx d'allocatoires avec un OF compris entre 630€ et 699€	4,7	3,4	*	1,3 pt	9'9	6,2	-0,5 pt	Þ	5,5	2,0	-0,4 pt	*
Nb d'allocataires avec un OF compris entre 700C et 799C	16	20	77	25,00%	3 946	4 648	702	17,79%	16 488	20 239	3 751	22,75%
Tx d'allocataires avec un DF comaris entre 700€ et 799€	4,7	5,3	6	0,5 pt	7,3	8,1	0,8 pt	8	5,8	9′9	0,8 pt	residence of
Nb d'allocataires avec un OF compris entre 800C et 999C	32	32			5 004	6 656	1 652	33,01%	17 570	26 973	9 403	53,52%
Tx d'allocatoires avec un Of comaris entre 800€ et 999€	9,4	8,4	3	4,0 pt	9,2	971	2,3 pt	*	6,2	8'8	2,6 pt	•
Nb d'allocataires avec un OF de 1000C et plus	204	238	£	16,67%	15 044	17 015	1 971	13,10%	52 338	58 745	6 407	12,24%
Tr d'allocataires ovec un OF de 10000 et blus	60.2	62.6	7	2.5 pt	27,8	29,6	1,8 pt	t	18,5	19,2	0,6 pt	4.50

U				2500 à 5000 habitants	oitants		2	METRO	1
Г	Evolution	Progression	2016	2020	Evolution	Progression	2016		
Г		-8,77%	23 910	23 174	- 736	-3,08%	167 521	21	
	2	2,9 pt	42,8	38,7	47	4	3	2'25	5500
Г	5	35,71%	6 978	6 508	470	-6,74%	76 053	53	
10	8	0,8 pt	12,5	10,9	-1,6 pt	þ	2	26,2	2.2.2
Г	- 27	-18,75%	59 397	53 991	- 5 405	.9,10%	339 437	37	
Г		#DIV/0!	275	271	. 4	.1,45%	34 936	36	
	7	1,9 pt	1,2	77	30'0 ot	1	2	20,9	5003
Г	6	-50,00%	6 182	5 069	- 1113	-18,00%	21 568	68	
Г	333	-52,24%	22 962	18 374	- 4588	-19,98%	79 799	99	
1	C.	15,38%	5 184	5 270	38	1,66%	64 531	31	
	,	6,25%	900 9	850 9	25	0,87%	70 216	16	
	~1	7,69%	12 544	12 835	291	2,32%	81 422	22	
	7	11,48%	30.429	29 559	. 870	-2,86%	189 422	22	
-	~	-12,50%	8 790	8 545	- 245	-2,79%	78 429	29	
	7.	-1,7 pt	36,8	36,3	0,1 pt	pt	**************************************	46,8	3001
1	-7	16,00%	771 11	11 765	588	5,26%	71 193	93	- 1
	1,	11,9 pt	46,7	50,8	4,0 pt	pt	4	42,5	77.50
1	9	-75,00%	2 434	1 520	- 914	-37,55%	8	8 669	
10	-10	-10,2 pt	10,2	9'9	-3,6 pt	pt		5,2	
1	,		1 505	1 339	991 -	-11,03%	9.	9 191	
1	0	0,0 pt	€'9	8'5	-0,5 pt	pt		5,5	2000
	~	-25,00%	5 128	860 5	- 30	%65'0-	32 862	362	
	7	2,5 pt	21,4	22,0	0,6 pt	t		3'61	
1	2	%08'6-	19 673	18 724	- 949	4,82%	112 840	340	i 1
1			4 538	3 065	- 1.473	-32,46%	36 003	903	
18	0	0,4 pt	23,1	16,4	-6,7 pt	Dt.		31,9	922.0
١.			6 401	6 801	400	6,25%	29 394	394	
1	è	3,4 pt	32,5	£'9E	3,8 pt	ħ	~	26,0	2002
	9 -	-37,50%	4 623	4 802	179	3,87%	21 007	202	
12	8	3,7 pt	23,5	25,6	2.1 pt	pt		18,6	
١.		12,50%	2 167	1 995	- 172	-7,94%	10 (10 065	3
	6	3,9 pt	11,0	10,7	-0,4 pt	ĸ		8,9	1. 3
			1 944	2 061	117	6,02%	16	16 371	1
	7	2,0 pt	66	0,11	77	1,1 pt	7	14,5	1 200
į									

The second secon		CHERENG	_			362
	2016	2020	Evolution	Progression	2016	
Nb d'allocataires percevant une aide au logement	57	52	. 5	-8,77%	23 910	
TX d'allocataires percevant une aide ou logement	191	13.2	72	-2,9 pt	42,8	
Nb d'allocataires percevant une aide au logement seule	34	19	5	35,71%	6 978	
TX d'allocataires percevant une aide au logement seule	4,0	8'4	70	0,8 pt	12,5	
Nb de personnes couvertes par une aide au logement.	144	117	- 27	-18,75%	59 397	
Nb d'allocataires étudiants percevant une aide au logement seule		1	ef	#DIV/0!	275	
Tx d'allocataires étudiants percevant une aide au logement seule	•	1,9	7	1,9 pt	1,2	
Nb d'allocataires de l'ALF	18	on	ъ.	-50,00%	6 182	
Nombre de personnes couvertes par l'ALF	29	32	. 35	-52,24%	22 962	
Nb d'allocataires de l'ALS	33	15	cı	15,38%	5 184	
Nombre de personnes couvertes par l'ALS	16	17		6,25%	900 9	
Nb d'allocataires de l'APL	26	28	5	7,69%	12 544	
Nombre de personnes couvertes par l'APL	61	89	7	11,48%	30 429	
Nb d'aides au logement versées à destination du parc privé	24	23	m	-12,50%	8 790	
Tx d'aides au logement versées à destination du parc privé	42,1	40,4	7	-1,7 pt	36,8	
Nb d'aides au logement versées à destination du parc public	25	29	13	16,00%	771 11	
Tx d'aides au logement versées à destination du parc public	43,9	55,8	1	11,9 pt	46,7	
Nb d'aides au logement versées pour l'accession	8	2	- 6	-75,00%	2 434	
Tx d'aides au logement versées pour l'accession	14,0	3,8	-10	-10,2 pt	10,2	
Nb d'aides au logement en établissement collectif	,				1 505	
Xx d'aides au logement en établissement collectif			0,	0,0 pt	63	
Nb de bénéficiaires du RSA et d'une aide au logement	ර	9	. 2	-25,00%	5 128	
Tx de bénéfidaires du RSA et d'une olde au logement	14,0	11,5	.2,	-2,5 pt	21,4	Contraction of the contraction o
Nb de bénéficiaires d'une aíde au log. dans le champ de calcul du taux d'effort.	51	46	ហ	-9,80%	19 673	
Nb d'allocataires dont le taux d'effort est inférieur à 10%.	7	7			4 538	
Tx d'allocataires bénéficiaires dont le taux d'effort est inférieur à 10%.	3,9	4.3	0	0,4 pt	23,1	
Nb d'allocataires dont le taux d'effort est compris entre 10 et 20%	16	16			6 401	
Tx d'allocataires dont le taux d'effort est compris entre 10 et 20%	31,4	34,8	3,	3,4 pt	32,5	
Nb d'allocataires dont le taux d'effort est compris entre 20 et 30%	16	10	- 6	-37,50%	4 623	
TX d'allocataires dont le taux d'effort est compris entre 20 et 30%	31,4	21,7	<i>&</i> ,	9,7 pt	23,5	250
Nb d'allocataires dont le taux d'effort est compris entre 30 et 40%	8	6		12,50%	2 167	_
Tx d'allocataires dont le taux d'effort est compris entre 30 et 40%	15,7	19,6	3,	3,9 pt	13,0	
Nb d'allocataires dont le taux d'effort est d'au moins 40%	6	6			1 944	_
Tx d'alloanteires dont le toux d'effort est d'au moins 40%	9'21	19,6	2	2,0 pt	6'6	

19

Annexe 1B – diagnostic partagé BILAN

Préambule

- La commune de Chéreng a le souhait de poursuivre l'amélioration de l'offre faite aux habitants et en particulier dans le secteur de la jeunesse.
- Le renouvellement du contrat territorial global avec la CAF est un moment parfait pour réaliser une cartographie de l'offre sur la commune, de rencontrer les acteurs du territoire et de définir les orientations stratégiques

La toute petite enfance : qqs chiffres

- 32 naissances en 2022
- 15 assistantes maternelles en activité
- 1 Relais Petite Enfance
- 10 places en crèche

Les ados et jeunes adultes La toute petite enfance Les parents au service de La jeunesse



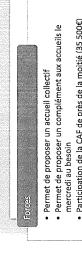


ID: 059-215901463-20230830-20230602-DE

Reçu en préfecture le 01/09/2023 Publié le

20

La toute petite enfance: zoom sur la crèche

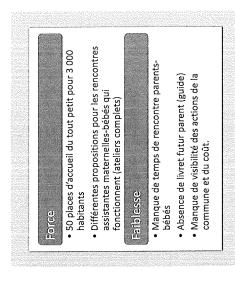


La toute petite

diagnostic

enfance:

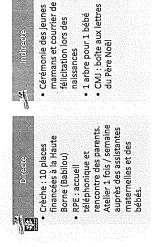
- Participation de la CAF de près de la moitié (35 500€)
- Localisation hors de la commune (évolution des besoins notamment avec le télétravail)
 - Occupation des berceaux entre 7,5 et 8,5 ETP (baisse sur
- Augmentation de 15,6% du tarif entre 2019 et 2023 (près de 76 000 euros/an en 2022 avec demande de +8% cette · Coût important pour le nombre d'utilisateur année)



secteur par le biais de formations • Lieu de rencontre et de partage entre les AM Un démarrage depuis 2020 très limité (COVID, arrêt maladie long) Difficulté de coordonner 4 communes avec 4 Un lieu commun d'information pour les parents et de centralisation des demandes pour les AM Permet la professionnalisation des AM du lieux, histoires, besoins différents et les bébés

> La toute petite enfance: zoom sur le RPE

La toute petite enfance : offre



• Les P'tits Loups: association active d'assistantes maternelles

Associatif

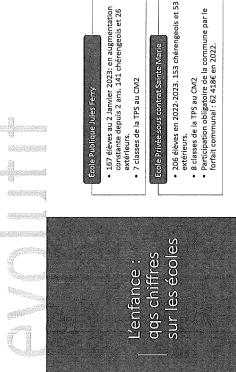


21

L'enfance : l'école Publique Jules Ferry

• Implication directe à la vie de l'école: travaux, aménagement, personnel, conseil école, rencontre avec les enselignants... Échange billacta avec participations aux projets municipaux, invitations aux fétez et grands évènements de l'année Equipe fixe (présent aux ALSH également) qui permet d'avoir un vrai repère surtout pour les plus petits تنبيش Garderle math et soir ويجيع - Étude surveillée المحمد - Participation de la mairie au conseil d'école Restauration scolaire avec la participation financière de la commune École Publique Jules Ferry

Difficultés de recrutement en cas d'absence



• 167 élèves au 2 Janvier 2023: en augmentation constante depuis 2 ans. 141 chérengeois et 26 École Publique Jules Ferry extérieurs.

 Mini camps et colonie de vacances Nombreux acteurs indirects

ALSH

Restauration scolaire

L'enfance :

offre

 Mercredis Garderie

 École Sainte Marie École Jules Ferry

La toute petite enfance : orientation

Poursuivre notre politique d'accompagnement de la petite enfance

- Souhait de pérenniser le RPE afin de proposer un lieu unique d'information et d'aide aux parents et futurs
 - · Continuer à soutenir les initiatives et les idées des associations motivées et des parents
 - Amélioration de la communication ;

 - Visibilité sur le site de la mairle
- Création d'un livret futur parent

tre facilitateur de rencontre parents-bébés:

- Rencontre de parents ou grands-parents souhaitant créer une association
- . Mise à disposition de la saile petite enfance au besoin

- Maitriser le budget alloué à la crèche dans un contexte économique tendu
- Se questionner sur le nombre de places à financer ou sur un nouveau partenaire

Publié le

ID: 059-215901463-20230830-20230602-DE

22

L'enfance : offre mercredis et extrascolaire

- · Un lieu commun aux 2 écoles et un suivi commun rapidement avec les parents et les directeurs en Une cuisine réalisée sur place avec près de 80% de produits frais pour 338 élèves utilisateurs par la mairie. Permet de communiquer cas de problème
- Une équipe dynamique en recherche constante d'amélioration

sur le restaurant L'enfance: zoom

scolaire

- Participation financière importante de la commune de plus de 60%
- d'activités tendu dans un secteur non urbain Difficulté de recrutement dans un domaine

VACAF pour les familles ayant de faible Difficultés de recrutement pour les Pas de possibilité de payer en bon Coût financier important mercredis

 Inscription tardive pour permettre aux parents de réserver plus librement Ouverture toute l'année sans coupure

 Du personnel fixe qui connait les enfants (en plus d'être present à l'école Jules Ferry) Mini camps et activités variées

Un lieu extérieur aux écoles: Espace

Roger Planquart

Difficulté d'accueil d'enfant porteur de handicap: pas d'AVS ressources

qqs chiffres L'enfance :

extrascolaire péri et

L'enfance : l'école privée sous contrat Sainte

Marie

 Présence du personnel communal sur le temps méridien qui permet le sulvi des enfants Échange bilatéral avec participations aux projets municipaux, invitations aux fetes et grands évènements de l'année Restauration scolaire avec participation financière de la commune et organisation Participation aux frais de fonctionnement par le biais
 du forfait communal Garderie matin et soir (géré en interne)

Étude surveillée (gérée en

interne)

de la commune, sans participation extérieure, pour la prise en charge de plus de 140 enfants de l'école privée sous contrat sur le temps du Coût très élevé pour la taille

Logistique importante pour le transfert des élèves le midi en

2 temps
• Difficultés de recrutement en cas d'absence

 • 93 élèves de l'école Jules Ferry sont utilisateurs de la garderie du main et 1.24 de la garderie du soir - 3.38 élèves utilisent régulièrement le restaurant scolaire et nécessitent l'accompagnement des équipes Partenariat avec la commune de Baisieux à Noël et 1 à Participation CAF à hauteur de 23 956 € (hors bonus territoire) + Prise en charge du pilotage enfance jeunesse (poste de Matthieu) Participation CAF à hauteur de 17 500 € (hors bonus • 16 semaines d'ALSH en 2022 431 enfants en 2022 2 semaines en août Périscolaire

L'enfance : offre indirecte

Les associations de parents d'élèves

Conseil municipal des jeunes ouvert dès le CM1

Très nombreuses associations dans la commune

L'enfance : offre mercredis et extrascolaire



 Participation financière très importante de la commune de plus de 50%

 Participation de la CAF liée au niveau social global soit 2250 € Inscription fragile pour 2023

L'enfance: orientation

Poursuivre notre politique d'accompagnement vers l'enfance

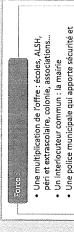
- Continuer à être partenaire des deux écoles pour garantir la qualité des services et la sécurité des enfants
- offre variée sur le périscolaire et l'extrascolaire qui conviennent aux plus petits et aux plus grands

Soutenir les associations

- Dans leur projet en étant facilitateur
- Améliorer notre communication
- information sur le site internet
- soutenir les familles en dif
- · Par un repérage facilité et une meilleure visibilité des aldes possibles
- · Permettre une meilleure place aux enfants porteurs de handicap (AVS en ALSH)

Optimisation des coûts

Maitriser les coûts dans un contexte économique tendu afin de conserver notre tarification qui est basse au regard du secteur



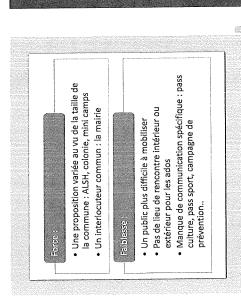
- Une police municipale qui apporte sécurité et éducation (traversée, permis plétons, cyberharcèlement...)
- Des acteurs communs et fixes (écoles et ALSH)
- Communication pas toujours visible ou à jour. Difficulté à trouver l'info
- Manque un meilleur soutien social pour certaines familles qui n'osent pas demander

L'enfance

Reçu en préfecture le 01/09/2023 Publié le ID: 059-215901463-20230830-20230602-DE

24

jeunes adultes Les ados et



Les parents et adultes

Pour accompagner les familles par le biais du CCAS

En cas de besoin, d'idées ou de problèmes

De la commune, MEL, Etat....

 En reliant le béguinage aux activités de la jeunesse Paciliter les liens intergénérationnels

En proposant des soirées à thème ou des moments

conviviaux

En facilitant le travail associatif

Permettre des temps de rencontre

Les ados et jeunes adultes : orientation

Poursuivre notre politique d'accueils de loisirs

Continuer de proposer une colonie et des ALSH adaptés

Soutenir les associations et les projets

- Dans leur projet en étant facilitateur
- Par une participation financière raisonnée

Améliorer notre communication

- Travailler à mieux trouver l'information sur le site internet
- Information spécifique de ce public des offres et des aides possibles

Permettre un lieu d'échange

Pour que les ados puissent se retrouver entre jeunes (lieu intérieur ou espace extérieur). Proposer des sorties dédiées à ce public. Aménager un local dédié.

• ALSH jusque 15 ans

ALSH et colonie

Les ados et eunes

Accompagnement au BAFA

adultes: offre

A partir de 16 ans

Du CM1 à la troisième

Nombreuses associations

ID: 059-215901463-20230830-20230602-DE

Annexe 2 – Modalités de pilotage stratégique et opérationnel et suivi de la CTG

Afin de gérer la CTG en mode projet, les engagements suivants sont pris :

- Un comité de pilotage, animé par la Collectivité, avec l'implication du chef de projet désigné par la Collectivité :
 - Fonction : Chargé de coopération
 - Nom : Mr VanEnis Matthieu

Composé, à parité, de représentants Caf et Collectivité, et d'autres cosignataires éventuels.

Ce comité initie, dynamise, et valide les travaux aux principales étapes, et en final.

- Les deux animateurs du comité de pilotage, délégués par la Caf et la Collectivité, mobilisent les moyens humains et techniques nécessaires pour :
 - Réaliser le diagnostic, de façon pragmatique ;
 - Définir le plan d'actions pour maintenir ou développer l'offre de service, avec des objectifs concrets, échéancés, chiffrés. Ce plan d'action sera intégré ultérieurement à la CTG.

Les travaux devront impliquer les opérateurs gestionnaires, et donc par leur intermédiaire les usagers des services.

Le comité de pilotage se réunit à minima 2 fois par an et autant de fois que les actions et projets le nécessiteront.

Reçu en préfecture le 01/09/2023

Publié le

ID: 059-215901463-20230830-20230602-DE

Annexe 3 – Décision du conseil municipal

En date du 30/08/2023

Délibération

Document évolutif

Publié le

3-2027
S
200
C.A.
3
023-
\approx
• •
RAL
œ
Į,
G 回
<u></u>
CHO
-
Q
⋖
۵
Z
\triangleleft
Ţ
Ω.
- [
<u> </u>
d)
×
യ
<u></u>
C
⋖

	4.1.1.1.1.1.1.1.1.1.1.1.1.1.1.1.1.1.1.1		Albanyan and a same and	ACTIONS		
Champs d'intervention	Objectifs stratégiques	2023	2024	2025	2026	2027
	Action 1 : Pérenniser le RPE	Écriture des statuts et passage en CM	Démarrage du SIVU RPE de la Marque			
	Soutenir les initiatives et les	Rencontre avec les assistantes				
	idées	maternelles / ouverture de				
		créneau de salle				
Petite enfance		supplementaire				
	Accompagner la	Surveillance taux d'utilisation place	Création d'un livret futur	Mise en place de rencontre		
	parentalité	en crèche	parent / Nouveau site	parents - bébés / Surveiller		
			internet / Veille	l'opportunité de		
			pour la diffusion	l'installation		
			d'information de	d'une micro-		
			prévention	crèche sur la		
				commune		
	Action 3:		Nouveau site	Veille des		
	Communiquer		internet	informations et		
	pour prévenir et informer			diffusion	, ,	
Enfance	Accompagner	Accompagner	Contrôler les			
	l'enfant sur le	l'enfant sur le	coûts liés au			
	temps périscolaire	temps méridien et	forfait			
		les mercredis et évaluer la	communal			

CTG 2023-2027 / Territoire de Chéreng

Champs d'intervention st	Ohiactife	The state of the s				
	stratégiques	2023	2024	2025	2026	2027
		satisfaction / commission restauration pour				
		rencontrer les élèves				
Action 4		Démarrer l'étude	Évaluer le			
Acc	Accompagner	dirigée avec les	dispositif			
ľent	l'enfant écolier	enseignants en octobre 2023	d'etude dirigee en janvier			Addition to the second
Actic	Action 5:	Passage du	Présentation et	Évaluer le	Renouvellement	
Déve	Développer l'esprit	permis piéton et	renouvellement	dispositif	du CMJ	
citoyen	/en	permis internet par	du CMJ / Mise	pHARe		
		la police	en place du			
		municipale	dispositif			
			pHARe a l'ecole			
Actic	Action 6 : Encadrer	Pérenniser	Favoriser de	Évaluer le	100 A	
les j	les jeunes durant	l'ouverture des	nonveau	nombre de		
les v	les vacances	ALSH toute	partenariat avec	places ouvertes		
		l'année	les communes	pour les mini-		
			voisines /	camps		
			implication du			
			CCAS pour			
			ciblage des			
			parents en			
			difficulté /			
			marquer			
			visuellement			
			l'identité des			
			ALSH			
			(mascottes)			

CTG 2023-2027 / Territoire de Chéreng

Publié le

		Marchiter and Control of the Control		ACTIONS	The second secon	
Champs d'intervention	Objectifs etratégiques	2023	2024	2025	2026	2027
	on arcgidaes	Ĺ				
	Action / :	Demarrer un	Proposer de	Evaluer le		
	Permettre des	nouveau	nouvelles	nombre de		
	vacances pour	partenariat avec la	destinations et	places		
	tons	commune de	améliorer les	Et l'adapter		
		Gruson pour les colonies	coûts	-		
	Améliorer notre		Nouveau site			
	ciblage et la		internet /			
	communication		Utilisation de			
			réseau de			
			communication			
Adolescence			plus moderne			
	Action 8:	Dégager un lieu et	Réaliser les	Évaluer le		
	Mettre en place un	définir les travaux	travalıx / définir	dienocitif		
	lieu d'échange	à réaliser				
•	pour les ados.	W. Sales	fonctionnements			
	Proposer des	Sortie à	Proposer une	Continuer	183 value (1807)	
	actions adaptées	Bellewaerde le 13	nouvelle action	d'accompagner		
		mai	adaptée à ce	les jeunes		
			public en lien	souhaitant		
			avec le CMJ	passer le BAFA		
	Permettre des	Favoriser les	Proposer des			
	temps de	moments	soirées débats			
	rencontre	conviviaux par le	sur différents			
		biais de	sujets			
Adultes		l'accompagnement				
		des associations				
	Action 9:	Signature du	Mise en place	Formation aux	Formation	
	Promouvoir la	CISM le 12 avril /	du groupe de	premiers	défibrillateur?	
	santé mentale et		travail CISM	seconts en	Premier	
	pnysique			santé mentale	seconts ?	

CTG 2023-2027 / Territoire de Chéreng

Reçu en préfecture le 01/09/2023

Publié le

ID: 059-215901463-20230830-20230602-DE

c	7	

2027

2026

2025

2024

2023

stratégiques Objectifs

d'intervention Champs

Enquête auprès de la population en septembre projets entre enfants et aînés

béguinage et école Jules Ferry Mise en relation

intergénérationnels Favoriser les liens

Soutenir les

ACTIONS

ID: 059-215901463-20230830-20230602-DE

Annexe 5 - PLAN D'ACTION DÉTAILLÉ

Action n°1	Pérenniser le RPE de la Marque	
Cadre stratégique		
Objectif(s) stratégique(s)	Création du SIVU RPE de la Marque	
Objectif(s) opérationnels(s)	Démarrer opérationnellement le SIVU au 1 ^{er} janvier 2024	
Référent de l'action	Intercommunal	
	Publics cibles : petite enfance, parents et futurs parents et assistante maternelle	
Cibles et ressources	Partenaires : intercommunalité avec les communes de : Anstaing, Tressin, Chéreng et Forest sur Marque Moyens à mobiliser : temps de rédaction et de partenariat	
Résultats attend	us : Pérennisation du RPE sur les 4 communes partenaires	
Modalités de mise en œuvre	Rédaction des statuts Réunion de la première assemblée générale en janvier 2024 Écriture du règlement intérieur dès la mise en place.	
Calendrier prévisionnel	Passage en CM septembre 2023 Rédaction du projet de fonctionnement été 2023 Démarrage du SIVU en janvier 2024	
Indicateurs d'évaluation	RPE opérationnel au 1 ^{er} janvier 2024 Mise en place des formations pour AM Tableaux de suivi du nombre de parents et enfants bénéficiaires par commune et demandes	

Action n°2	Accompagner la parentalité	
Cadre stratégique		
	Proposer différentes solutions d'accueil	
Objectif(s) stratégique(s)	Accompagner le futur parent	
	Permettre des rencontres parents - bébés	
	Suivre l'évolution des demandes de places en crèche	
Objectif(s) opérationnels(s)	Création du livret futur parent en 2024	
operationners(s)	Accompagner les associations d'assistantes maternelles	
Référent de l'action	Commune / CAF / RPE	
	Publics cibles : petite enfance, parent et futur parent	
Cibles et ressources	Partenaires : Commune / CAF	
	Moyens à mobiliser : Temps / Service communication	
Résultats attend	us : Meilleur accompagnement et orientation des futurs parents	
	Réunion équipe commission jeunesse dédiée à la création du livret et implication de la commission communication	
Modalités de mise en œuvre	Point semestriel avec notre partenaire crèche	
	Rencontre avec les associations d'assistantes maternelles	
Calendrier	Livret futur parent fin 2024	
prévisionnel	Point semestriel des demandes de places en crèche : avril et octobre	
Indicateurs	Tableau de suivi des places en crèche	
d'évaluation	Enquête auprès des utilisateurs	

Action n°3	Communiquer pour prévenir et informer	
Cadre stratégiqu	le .	
Objectif(s) stratégique(s)	Rendre l'information plus accessible, plus ciblée et actualisée	
Objectif(s) opérationnels(s)	Mise en route du nouveau site internet	
operationneis(s)	Actualiser les pages régulièrement pour informer	
Référent de l'action	Commune : mairie et associations	
	Publics cibles : habitants de la commune et bénéficiaires des services communaux	
Cibles et ressources	<u>Partenaires</u> : commission communication, associations, services communaux, prestataire informatique	
	Moyens à mobiliser : temps et moyens financiers	
Résultats attendus : Faciliter la transmission des informations et être relais de l'ensemble des partenaires locaux et non locaux		
Modalités de	Démarrage d'un nouvel outil pour le site internet communal	
mise en œuvre	Mettre à jour l'ensemble des données et travailler à l'ergonomie	
Calendrier prévisionnel	Dernier trimestre 2024 – Deuxième trimestre 2025	
Indicateurs d'évaluation	Nombres d'utilisateurs courant du site et veille des pages lues.	



Action n°4	Accompagner l'enfant écolier	
Cadre stratégique		
Objectif(s) stratégique(s)	Proposer l'étude dirigée pour les élèves de primaire de l'école Jules Ferry	
Objectif(s) opérationnels(s)	Mettre en place l'étude dirigée animée par les enseignants diplômés	
Référent de l'action	Commission jeunesse et finances	
	<u>Publics cibles</u> : Élèves de primaires de l'école Jules Ferry	
Cibles et ressources	Partenaires : Parents d'élèves et enseignants de l'école	
	Moyens à mobiliser : Financier, contrats	
Résultats attendus : Un meilleur accompagnement des élèves aux devoirs avec une		
augmentation des acquis		
Modalités de	Prise de contact avec la nouvelle équipe enseignante afin de connaître les volontaires.	
mise en œuvre	Passer en conseil municipal et paramétrer le logiciel enfance pour les réservations	
	Septembre 2023 : rencontre des enseignants	
Calendrier	Octobre – Décembre 2023 : phase de test	
prévisionnel	Janvier 2024 : pérennisation du dispositif selon les résultats de la phase test	
Indicateurs	Suivi du nombre d'inscriptions des élèves	
d'évaluation	Résultats scolaires et écarts	

Action n°5	Développer l'esprit citoyen	
Cadre stratégique		
Objectif(s) stratégique(s)	Éveiller l'esprit citoyen des jeunes de la commune	
COMPART TO PRODUCE STATE OF THE	Valoriser les actions et mobiliser les jeunes au travers du CMJ	
Objectif(s) opérationnels(s)	Renforcer la sécurité et le vivre ensemble par les permis piétons et internet	
	Agir sur le harcèlement en s'appuyant sur le dispositif pHARe	
	Communiquer sur les actions menées	
Référent de l'action	Commune / Direction de l'école Jules Ferry (pHARe)	
	Publics cibles : Élèves du CP au collège	
Cibles et ressources	Partenaires : Élus locaux et nationaux, encadrants des écoles, services péri et extrascolaires, police municipale, services de l'éducation nationale	
	Moyens à mobiliser : temps et finances selon projets	
Résultats attendus : Améliorer la sécurité des enfants, et permettre de bien vivre ensemble		
Modalités de	Mise en place du dispositif pHARe	
mise en œuvre	Suivi des réunions du CMJ et accompagnement des projets	
Calendrier prévisionnel	Septembre 2023 : mise en route dispositif pHARe	
	Courant 2024 : renouvellement du CMJ	
Indicateure	Amélioration des marqueurs mis en place dans le dispositif pHARe	
Indicateurs d'évaluation	Suivi du nombre d'élèves bénéficiaires des campagnes de prévention	



Action n°6	Encadrer les jeunes durant les vacances	
Cadre stratégiqu	е	
Objectif(s) stratégique(s)	Pérenniser l'ouverture des ALSH toute l'année et veiller à renouveler l'offre et la rendre attractive	
Objectif(s)	Valoriser les activités menées au sein des ALSH Écouter les souhaits de jeunes de la commune Favoriser le développement de partenariat	
opérationnels(s)	Accompagner les jeunes souhaitant passer leur BAFA Accompagner les familles en difficultés	
Référent de l'action	Commune, service animation, CAF	
Cibles et ressources	Publics cibles : enfants à partir de 2 ans et demi, adolescents et jeunes adultes Partenaires : CAF, CCAS, UFCV, commune de Baisieux Moyens à mobiliser : temps et finances	
Résultats attendus : Satisfaction des utilisateurs par une offre adaptée et attractive, développement de partenariat		
Modalités de mise en œuvre	Réunion de suivi en commission, réunion de préparation avec le service jeunesse, mise en ligne du dossier d'accompagnement au BAFA et rencontre des postulants, mise en ligne des informations aux familles concernant les vacances et les offres	
Calendrier prévisionnel	Réunion à minima tous les 2 mois	
	Nombre de postulants au BAFA	
Indicateurs d'évaluation	Nombre de jeunes s'inscrivant aux ALSH, et profil	
	Évolution de la demande d'accompagnement par le CCAS	

Action n°7	Permettre des vacances pour tous	
Cadre stratégiqu	Je	
Objectif(s) stratégique(s)	Permettre à toutes les familles de la commune de bénéficier d'une offre variée et complète quelque soit ses ressources	
Objectif(s) opérationnels(s)	Prospecter pour proposer de nouvelles destinations de colonies Augmenter nos partenariats pour améliorer les coûts Proposer un nombre de places adaptées aux demandes pour les colonies et mini-camps	
Référent de l'action	Commune / CAF	
	Publics cibles : enfants de 2 ans et demi à 17 ans	
Cibles et ressources	Partenaires : Commune / CAF / prestataires extérieurs	
	Moyens à mobiliser : Financier / Temps	
Résultats attendus : Satisfaction des familles et inscriptions sans contraintes		
financières		
Modalités de mise en œuvre	Cibler les familles en difficulté et proposer des solutions adaptées, sollicitations des prestataires extérieures pour rendre l'offre plus efficiente, communiquer efficacement sur les propositions et cibler le public pour limiter le nombre de familles non informées à temps	
	Avril – Mai 2023 : devis auprès de prestataire de colonie	
	Septembre 2024 : rencontre nouveau prestataire colonie 2024	
Calendrier prévisionnel	Toute au long de l'année : réunion CCAS	
	Mars-Avril 2024 : inscription colonie	
	Février- Avril 2024 : prestataires pour mini-camps pour inscription en mai-juin.	
Indicateurs d'évaluation	Nombre d'inscrits, nombre de sollicitation CCAS, suivi des indicateurs sociaux	



Action n°8	Mettre en place un lieu d'échange pour les ados	
Cadre stratégique		
Objectif(s) stratégique(s)	Améliorer notre offre auprès du public adolescent	
Objectif(s)	Mettre en route un lieu d'échanges adaptés	
opérationnels(s)	Proposer des actions et activités adaptées	
Référent de l'action	Commune	
	Publics cibles : jeunes collégiens et lycéens	
Cibles et ressources	Partenaires : CMJ, élus, service jeunesse	
	Moyens à mobiliser : temps, service technique	
Résultats attendus : Proposer à la fois un lieu et des activités nouvelles et adaptées pour les adolescents		
Modalités de	Libérer un local et l'aménager, rencontrer les adolescents pour	
mise en œuvre	récolter leurs idées, solliciter le CMJ, mettre en place les actions	
	Sortie Bellewaerde à évaluer le 13 mai 2023	
	Septembre 2023 : libération du local	
Calendrier prévisionnel	Janvier 2024 : travail avec le CMJ pour proposer une nouvelle sortie	
providentia	Mi 2024 : aménagement du local	
	Mai 2024 : définition des modalités d'utilisation	
Indicateurs d'évaluation	Nombre de jeunes participants aux activités, et utilisateurs du local.	

Action n°9	Promouvoir la santé mentale et physique	
Cadre stratégique		
Objectif(s) stratégique(s)	Être promoteur de santé, et favoriser toutes les actions favorisant la santé mentale et physique	
Objectif(s) opérationnels(s)	Mettre en place un partenariat solide en intercommunalité Proposer des actions variées de promotion Évaluer nos besoins de territoire pour mieux cibler les actions	
Référent de l'action	Commune / CISM	
	Publics cibles : Toute la population	
Cibles et ressources	Partenaires : CISM, professionnels du secteur, personnels communaux, associatifs et enseignants	
THE AND THE ADDRESS OF THE A	Moyens à mobiliser : temps, finances us : Une meilleure connaissance du territoire, une information et une habitants aux sujets de la santé mentale et physique	
Modalités de mise en œuvre	Groupe de travail au sein du CISM pour définir les axes travaillés sur la base des enquêtes, proposition de spectacle et soirée débats sur des sujets adaptés, promouvoir les campagnes de prévention nationale localement, mise en relations des différents partenaires pour adapter les actions rapidement	
	12 avril 2023 : signature du CISM	
Calendrier	Septembre 2023 : enquête auprès des habitants	
prévisionnel	Octobre-Décembre 2023 : groupe de travail	
	Courant 2024 : actions de préventions auprès des habitants	
Indicateurs	Nombre de participants aux différentes interventions	
d'évaluation	Comparatif entre les données enquête septembre 2023 en 2025	

Annexe 6 - Attestation de non changement

ATTESTATION SUR L'HONNEUR DE NON CHANGEMENT DE SITUATION

A compléter si votre demande concerne un renouvellement de demande de financement

Je soussigné Mr ZOUTE Pascal

Maire de la Commune de : CHERENG

Sise à : 66 Route Nationale, 59152 CHERENG

Déclare qu'il n'y a pas eu de modifications :

Au niveau des données du gestionnaire :

✓ Statuts.

Destinataire du paiement

Pour les demandes PSU, déclare qu'il n'y pas eu de modifications :

Au niveau de l'établissement :

☐ Justificatifs d'autorisation d'ouverture,

Pour les demandes ALSH, déclare qu'il n'y pas eu de modifications :

Au niveau du projet éducatif

Fait, le 04 janvier 2023

A CHERENG

Envoyé en prefecture le 01/09/2023 S²LO